Service Public Fédéral Mobilité et Transports

Monsieur H. DE SMEDT-JANS Conseiller général Rue du Gouvernement Provisoire, 9-15 1000 BRUXELLES

V/Réf : GDNE/5.8.0.1/1522/68668 N/Réf. : AVL/ah/BXL-3.4/s.545

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire. Avant-projet de restauration globale Dossier traité par Mme N. Czerwonogora

Par courrier du 5 novembre dernier, Beliris a adressé l'avant-projet de restauration du parc du Cinquantenaire à la CRMS en vue du Comité d'Accompagnement du 21 novembre prochain. En préparation de cette réunion, les documents ont été examinés par notre Assemblée en sa séance plénière du 13 novembre 2013. Par la présente, nous vous communiquons les remarques et les observations qu'elle a d'ores et déjà formulées à cette occasion.

Contexte de la demande

La restauration du parc du Cinquantenaire s'inscrit dans le Schéma directeur du Quartier européen, qui a qualifié le site d'« espace historique central ». Elle se fonde sur le Plan directeur du parc, élaboré par B. Fondu en 2003-2004.

L'avant-projet de restauration a été élaboré et présenté pour la première fois à la CRMS en 2008. Une nouvelle version de l'avant-projet — adaptée en fonction de certaines remarques de la Commission et des autres instances concernées — a été présentée au Comité d'accompagnement organisé par Beliris le 28 janvier 2013. La CRMS a examiné cette deuxième mouture en sa séance du 13 mars 2013, à la suite de quoi elle a communiqué ses observations au demandeur par courrier du 21 mars 2013.

Le présent dossier concerne la troisième version de l'avant-projet, datée de septembre 2013. Bien qu'elle ait été complétée et documentée par des plans à grande échelle, <u>le parti du projet est resté quasi inchangé</u>. Il est regrettable que le projet ait si peu évolué ces derniers mois et qu'il réponde peu aux remarques antérieures de la CRMS. Sous sa forme actuelle, de nombreux points du projet ne rencontrent pas l'approbation de la Commission. Par conséquent, elle réitère la

plupart de ses remarques formulées en mars dernier et émet l'avis suivant sur le projet qu'elle demande d'adapter en tenant compte des points suivants.

L'étendue du projet

Le projet ne couvre pas la totalité du site. Ainsi, la zone de la Mosquée reste exclue du projet. Les interventions sur la piste d'athlétisme de l'ERM et sur le pavillon du troisième âge sont désignées comme des travaux optionnels mais « non budgétisés ». La présente proposition montre que la restauration des éléments architecturaux, tels que les murs de soutènement et les escaliers, semble également abandonnée tandis que la restauration des bassins situés au bas des escaliers reste « en option » sans que l'on ne prévoie la pose des conduites d'eau ad hoc.

Ces options s'écartent du Plan directeur dont l'objectif était la remise en valeur du concept <u>global</u> du jardin Beaux-Arts (développé et expliqué dans les études historiques préalables). Or, les éléments architecturaux dont la restauration semble abandonnée, articulent les parties construites et plantées. Elles constituent un élément particulièrement significatif de la scénographie du parc et de la manière dont on a originellement tiré parti du relief du terrain pour étager les plans qui se succèdent. *Pour la Commission, la restauration de ces éléments revêt la même importance que celle des plantations. Elle devra impérativement être réintégrée dans le projet global.* De même, le traitement de la zone nord du parc, actuellement peu valorisée, mérite une approche plus approfondie.

Ces options ne semblent avoir d'autre motivation que les restrictions budgétaires. Si la CRMS peut comprendre les réalités économiques actuelles, elle demande de reconsidérer le projet de restauration comme une entreprise globale même si, pour des raisons d'usage ou de propriété, certaines zones ne pourront être mises en travaux dans l'immédiat. Elle insiste surtout sur le fait que ce n'est certes pas le cas des escaliers, murets et fontaines qui articulent la différence de niveau et conseille de mieux équilibrer les différentes interventions, y compris sur le plan financier.

Le phasage

Beliris propose de mettre en œuvre le projet en trois phases, en commençant par la zone construite (1) suivie des zones sud (2) puis nord (3) de part et d'autre de l'axe central. *Ce phasage* ne garantit pas de résultat cohérent *et devra être revu en fonction de la structure paysagère du parc*, notamment en raison du laps de temps qui s'écoulera entre les phases d'intervention.

Les travaux devront être réalisés par entités spatiales cohérentes en commençant, de préférence, par le centre côté Loi pour ensuite s'étendre vers les zones périphériques traitées en phases symétriques et, enfin, porter sur le côté avenue de Tervueren. La restauration des escaliers et des murs de soutènement sera intégrée aux phases concernant les parties basses du parc, à réaliser prioritairement.

Les phases seront également délimitées de manière à maintenir une masse végétale critique suffisante durant toute la période d'exécution. Ceci est d'autant plus important que l'on semble de plus en plus évoluer vers une quasi coupe à blanc du parc — la disparition des deux allées de platanes s'étant ajoutée au projet. Le métré prévoit l'abattage de pas moins de 844 arbres au total!

Les tracés et les plantations

L'étude des plantations reste le point faible de l'avant-projet et doit être poursuivie en fonction des séquences visuelles du parc et des lignes structurantes (voir le Plan directeur). Dans ce cadre, il ne semble pas judicieux d'accentuer les axes transversaux tel que proposé car ils n'ont aucune signification par rapport au contexte urbanistique du parc.

Du point de vue paysager, il est important de recomposer la masse végétale des arbres à remplacer, qui jouent aujourd'hui un rôle important par rapport au contexte bâti du site (restituer la « fonction tampon » et l'effet de « toiture » de verdure, attention à la question de l'ensoleillement des doubles alignements qui risquent de pousser de manière disparate).

Or, cette volonté n'apparaît pas à travers l'avant-projet.

Le parti de mettre en œuvre des tilleuls taillés en cube (*blokbomen*) dans la zone centrale et des charmilles fastigiées du côté de la rue de la Loi, devrait être revu dès lors que le maintien de la trémie de tunnel dans les prochaines décennies viendra accentuer le « déficit de verdure » entraîné par les abattages dans l'axe central. Ce déficit sera encore augmenté par la disparition des deux allées latérales de platanes (élément neuf par rapport à la version de janvier 2013).

Le maintien de la trémie du tunnel constitue un élément nouveau par rapport au Plan directeur. Le plan de replantation doit tenir compte de ce changement de parti et prévoir des essences d'arbres de première grandeur avec des ports moins architecturés que ceux qui avaient-été proposés en 2004 dans un contexte différent.

Enfin, vu le laps de temps important qui s'est écoulé depuis la réalisation des études préalables à la restauration, l'étude phytosanitaire qui date de 2003-2004 devra être actualisée, du moins pour les arbres qui ne font pas partie des alignements qui doivent être abattus dans tous les cas.

Les plans et les coupes joints au dossier devront assurer un rendu plus précis des masses végétales envisagées afin de pouvoir évaluer les nouvelles plantations en toute connaissance de cause. Ceci n'est actuellement pas le cas. Ainsi, sur le plan 18, volumétrie, les « gabarits » des arbres à haute tige semblent erronés (platanes en réalité plus important que les ormes). Le dossier sera également complété par les plans de détail des implantations des arbres. Le microrelief des différentes zones et parterres devra être renseigné. Le choix des espèces devra être motivé.

Outre les considérations paysagères, la mise en œuvre des arbres taillés appelle des remarques générales sur la charge de gestion des plantations. Ainsi, la taille en cube des tilleuls constitue une intervention compliquée qui exige de gros moyens et l'utilisation d'engins relativement lourds dans le parc. Les charges d'entretien élevées concernent aussi les autres plantations proposées, comme les parterres de rosiers et de fleurs annuelles prévus dans l'axe de la rotonde ou les bulbes prévus dans l'hémicycle (voir aussi la remarques sur l'aménagement de l'hémicycle). Ces plantes présentent généralement un caractère fragile, souvent inadapté à l'usage intensif du site. La concentration et la densité des bulbes envisagés semblent d'ailleurs incompatibles avec l'entretien normal d'un gazon en dehors du printemps.

Les plantations à floraison restreinte supposent une gestion attentive et coûteuse qui pourrait être réduite si on optait pour des plantations mieux adaptées (la première acquisition des bulbes est chiffrée dans le métré à 156.000 Euros pour la zone de l'hémicycle et à 221.000 Euros pour les axes transversaux).

L'hémicycle

L'avant-projet retient une des deux variantes proposées dans la version précédente, à savoir l'aménagement d'une pelouse en amphithéâtre. Cette mise en scène est peu justifiée du point de vue paysager ainsi que fonctionnel, et s'intègre mal aux caractéristiques du jardin conçu par Bordiau. La CRMS préconise de réétudier la composition de l'hémicycle en fonction de son usage et de s'en tenir à l'organisation prévue par le Plan directeur. Le caractère planté de l'hémicycle devra être conservé sans matérialiser les axes des escaliers par de nouveaux chemins (aslijn trappen) car il s'agit d'un morcellement inutile de l'espace. Le projet optera pour des plantations moins fragiles et plus faciles à entretenir que celles qui sont proposées.

Le réaménagement des chemins

Une des nouvelles options du projet consiste à systématiquement rétrécir les chemins et à les recouvrir d'un revêtement stabilisé (halfverharding) bordé de filets d'eau en pavés. L'asphalte existant dans la zone de l'hémicycle serait remplacé par un revêtement de pavés. Ni le revêtement des chemins, ni le raccord entre les différents matériaux n'étant précisés, la CRMS ne peut se prononce sur ce volet. Elle ne peut non plus cautionner le rétrécissement systématique des chemins.

En effet, le rétrécissement des allées aurait pour effet d'entourer les arbres de gazon, ce qui nuirait à la lisibilité des tracés et compliquerait l'entretien des pelouses (voir plus loin). Le projet doit être revu sur ce point. La mise en œuvre des chemins reste à préciser (les plans et coupes fournis sont peu explicites à ce sujet).

L'esplanade et la zone de l'avenue de Tervueren

L'aménagement d'un « belvédère » surplombant la partie est semble-il abandonné. La Commission prend acte de cette décision. Elle demande cependant de continuer l'étude de remise en valeur de l'esplanade et, en particulier, de poursuivre la réflexion sur la problématique du parking.

Les accès

L'avant-projet propose la création de nouvelles entrées, dont la localisation s'inscrit dans le Schéma directeur du Quartier européen. *Ce principe est accepté pour autant que la localisation exacte des entrées soit étudiée en fonction des grilles existantes et que l'on mette au point un vocabulaire architectural cohérent avec celui des entrées existantes*. Ce travail reste à effectuer pour que les entrées soient approuvées.

Ce volet soulève également la question de l'accessibilité ou non du parc aux cyclistes. Des racks à vélos sont-ils maintenus ou non dans le projet (voir version précédente) ?

Egouts et irrigation

Selon les plans, les eaux de ruissellement serait récoltées dans deux bassins de retenue à construire. Elles seraient ensuite redistribuées vers les points d'eau destinés à l'arrosage du parc. Cette gestion des eaux semble conçue en complément du système d'égouts ainsi qu'à la distribution des eaux existants. *Ce volet appelle plusieurs questions et remarques* :

- quelle est l'origine des eaux de ruissellement recueillies dans les bassins ?
- les plans des nouveaux bassins sont peu détaillés (coupes manquantes) ; le dossier définitif devra être assorti des plans d'exécution,
- sur l'inventaire des impétrants figure le tracé des égouts existants mais ce plan manque de précision et ne permet pas d'évaluer la pertinence des installations en place ; les égouts sont-il en bon état ?
- l'eau des chemins est-elle systématiquement évacuée vers l'égout ; si oui, pourquoi ne pas profiter des travaux pour récolter cette eau dans un bassin de retenue à réaliser éventuellement du côté ouest ?
- bien que la restauration des fontaines semble une option, leur distribution en eau ne semble pas envisagée (or, celle-ci a dû exister) ; ce point reste à préciser,
- une conduite d'eau est envisagée sous le trottoir situé devant le MRA : son tracé devra être adapté pour préserver les dalles en pierre bleu existantes.
- le petit bassin de retenue est prévu sous la cour de l'atelier des moulages ; des garanties devront être fournies quant à la remise en état de la cour après les travaux.

Equipements d'utilité publique

La question générale des équipements d'utilité publique dans le parc reste en suspend. Dans l'état actuel du dossier, des toilettes semblent prévues du côté de l'avenue de Tervueren (implantation renseignée à travers le tracé de la distribution des eaux) mais sans précision. Quant à la note jointe au dossier à ce sujet, elle prévoit la possibilité d'adapter les toilettes existantes dans le pavillon des séniors pour les rendre accessibles au public. Les intentions à ce sujet devront être précisées. Un effort particulier devra être consenti pour l'intégration paysagère des ces installations.

Les plaines de jeu et le mobilier urbain

Avant d'avaliser la création d'une nouvelle plaine de jeux dans le parc classé sur le territoire de la commune d'Etterbeek, la CRMS suggère d'attendre les résultats de l'étude sur l'inventaire et la localisation des plaines de jeux en Région bruxelloise (Cabinet de la Ministre Huytebroeck). *Pour l'instant, la Commission souscrit uniquement à l'étude de jeux adaptés aux spécificités du parc et intégrés dans les massifs à proximité de la future brasserie*.

Quant au mobilier urbain, il n'est sans doute pas indispensable de conserver l'ensemble des modèles présents sur le site. Le projet gagnerait à être simplifié sur ce point.

L'entretien et la gestion

Le projet définitif devra prendre en compte les charges de gestion et d'entretien du parc suite à sa restauration et devra répondre aux moyens humains, financiers et matériels disponibles. Jusqu'à

présent, ces éléments n'ont pas été évalués, ni intégrés. Il est donc également important d'engager dès à présent une réflexion sur l'usage intensif du site et sur la pression croissante des utilisateurs sur les pelouses et les revêtements.

Les charges et le budget d'entretien qui découlent du projet devront être évalués sur le court et le moyen terme, y compris pour ce qui concerne le gardiennage. Ils seront chiffrés de manière à étayer les choix effectués.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO Secrétaire M.-L. ROGGEMANS Présidente

Copie: DMS: Th. Wauters, directeur, et par mail: P. Piereuse, H. Vanderlinden, L. Leirens, N. De Saeger

DU: C. Defosse, Fr. Timmermans, A. Goffart,

SPFMT: par mail: N. Czerwonogora (nathalie.czerwonogora@mobilit.fgov.be)